

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 449

présenté par
M. Ferrand

ARTICLE 54 BIS

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« tel que fixé par »

les mots :

« au sens de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.